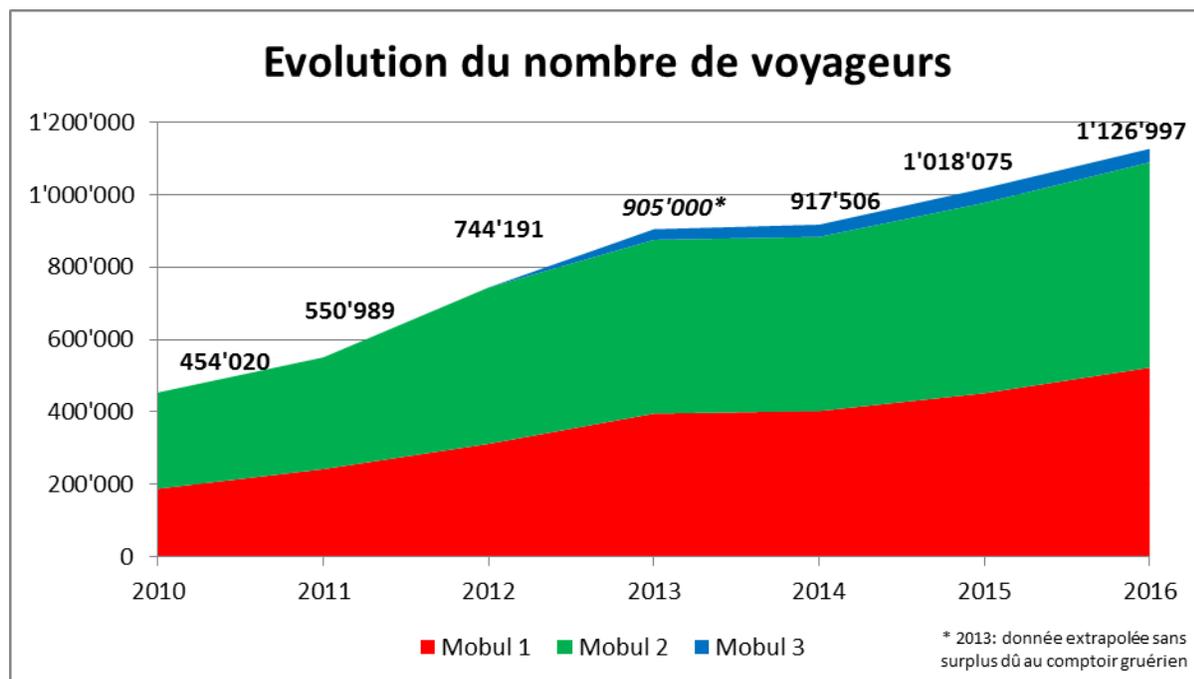


Assemblée des délégués du 16 mars 2017

Point 4 de l'ordre du jour : Cadence des bus Mobul au ¼ d'heure

1. EVOLUTION DE LA FREQUENTATION

En décembre 2009, les premiers bus Mobul circulaient dans l'agglomération bulloise. La première année d'exploitation a vu passé 450'000 voyageurs. En 2016, la fréquentation a largement dépassé le million de passagers, soit une augmentation de plus de 130% en 6 ans.



2. OBJECTIFS

Les différentes études menées dans le cadre de l'élaboration du projet d'agglomération de 3^{ème} génération (PA3) ont démontré que le bon fonctionnement du réseau routier de l'agglomération dépendait entre autre de la réussite du transfert modal entre le transport individuel motorisé et le transport public.

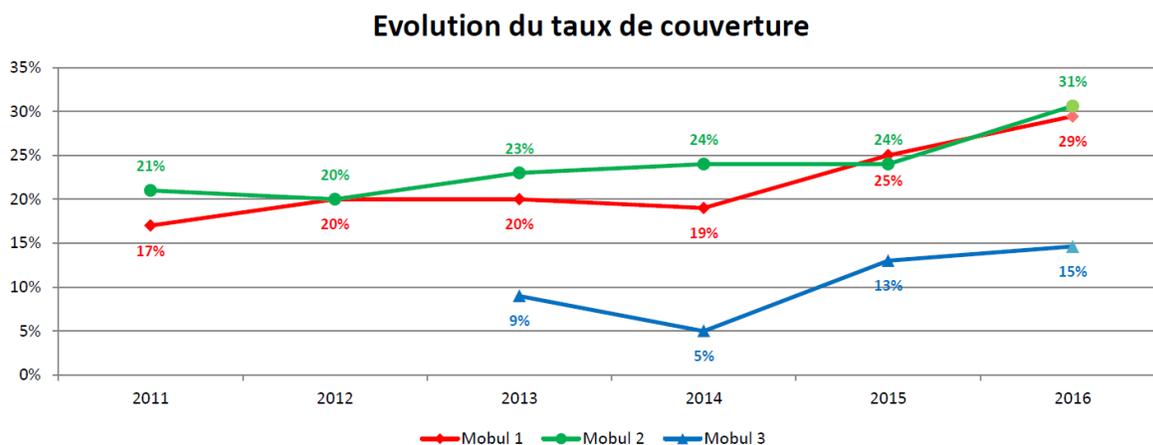
Le passage au ¼ d'heure est une condition importante de l'attractivité du transport public. Avec une telle cadence, nombre de passagers potentiels seront captés par le réseau de bus, allégeant ainsi d'autant la charge de trafic de l'agglomération.



plus proche, plus mobile

3. FINANCES

L'évolution du taux de couverture des lignes Mobul se présente comme suit :



Le coût pour cette nouvelle prestation est estimé à Fr. 1'350'000.--.

La loi fribourgeoise sur les transports précise que le canton participe à 57.5% des coûts d'exploitation des lignes des communautés régionales. Le règlement d'exécution de ladite loi précise les valeurs minimales de fréquentation pour obtenir la pleine part cantonale. Pour ce faire, le taux de couverture de chaque ligne doit être de 20%.

De l'avis des spécialistes, le passage au ¼ d'heure entraînera une augmentation de la fréquentation permettant d'atteindre ce taux de couverture.

Le coût supplémentaire pour Mobul est estimé à Fr.450'000.--.

Sur la base des explications fournies, le Comité demande à l'Assemblée des délégués de décider du passage de la cadence des bus Mobul au ¼ d'heure pour les lignes 1 et 2, et des implications financières y relatives.

Au nom du Comité de direction

La Vice-Présidente
Mme Antoinette Badoud

La Présidente
Mme Marie-France Roth Pasquier